



PILOTE DE DRONE

ROME : N2102

1. FORMATION - QUALIFICATION

L'utilisation des drones est très encadrée. Il faut savoir que la réglementation a défini depuis 2012 quatre situations de vol :

- S1 limite l'éloignement à 200 mètres dans une zone non peuplée avec hauteur ne dépassant pas 150 mètres
- S2 porte l'éloignement à 1 000 mètres
- S3 permet d'exécuter un vol limité à 100 mètres d'éloignement avec altitude de 150 mètres maximum en agglomération
- S4 concerne les vols sans limite de distance mais hors zone peuplée.

Pour les trois premières situations, un certificat d'aptitude théorique de licence de pilote ULM est obligatoire. Il est dispensé dans divers organismes. Le formateur doit alors attester que le stagiaire dispose des compétences pour piloter un drone et délivre une déclaration de niveau de compétence (DNC).

Dans le civil :

Depuis le 1er juillet 2018 pour **piloter un drone** de plus de 800 grammes il faut avoir plus de 16 ans et justifier du certificat théorique de **télépilote** (titre délivré par la DGAC) et d'une formation pratique (5 à 20 jours selon les centres de formation)

Dans l'armée :

Après signature d'un contrat d'engagement vous suivez une formation de militaire de rang (6 mois), une formation générale initiale (12 semaines) puis une formation dans le **pilotage de drone**.

2. ACTIVITE

2.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

2.1.1. ACTIVITE PRINCIPALE

- Maîtriser un drone en mode gyroskopique
- Utiliser un GPS
- Assurer des prises de vues exploitables
- Veiller au respect du dossier de vol et notamment du plan de vol
- Vérifier le niveau de l'autonomie de l'appareil afin de garantir l'absence de panne en vol
- Contrôler les conditions météorologiques avant et pendant le vol
- Communiquer les données du vol au personnel technique
- Garantir la mise en place de mesures d'urgence
- Procéder aux vérifications techniques du drone entre chaque vol
- Relever les paramètres de navigation
- Rester en liaison avec les centres de contrôle aérien
- Rédiger des rapports de vol et les communiquer aux acteurs concernés
- Utiliser les logiciels en rapport avec le domaine d'activité
- Transmettre les images et données accumulées au cours du vol au commanditaire

2.2. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- Drone
- Ordinateur
- Véhicule

3. CONTRAINTES

3.1. CONTRAINTES PHYSIQUES

- Station de debout prolongée
- Marche
- Extension du cou
- Manipulations précises

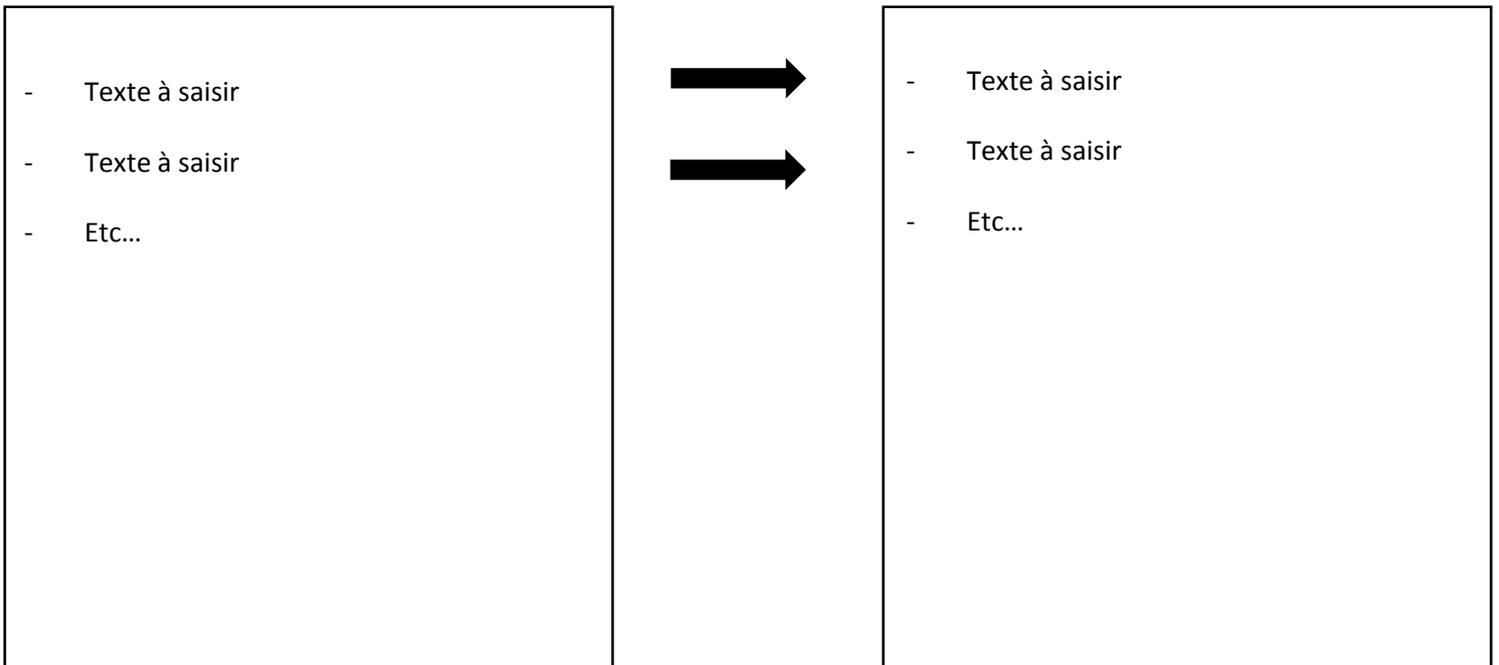
3.2. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES

- Déplacements fréquents
- Exposition aux intempéries

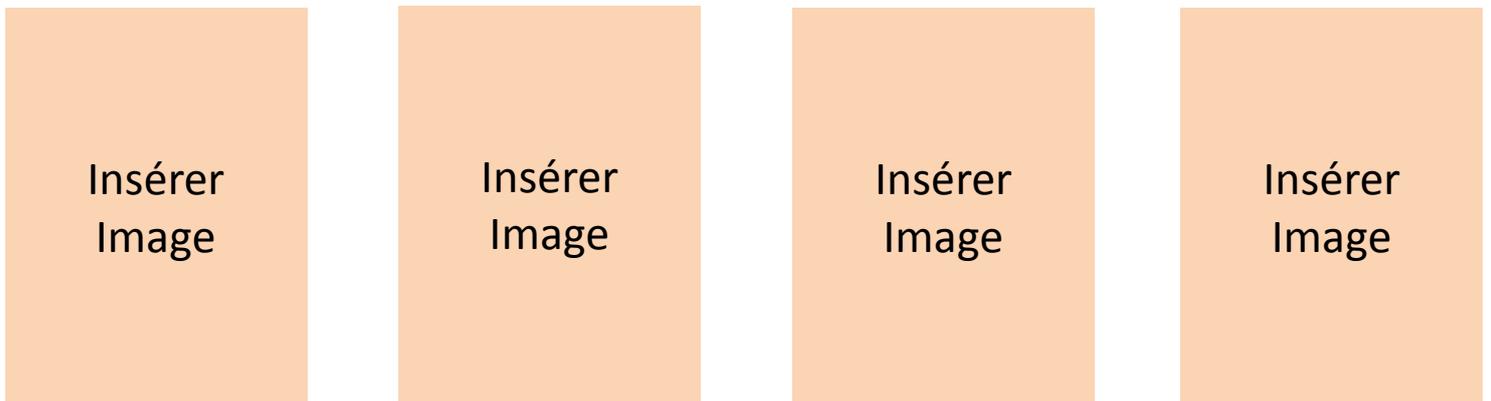
4. HANDICAP

Moteur	Compatible avec aménagement
Maladie invalidante	Compatible avec aménagement
Visuel	Pas ou peu compatible
Auditif	Compatible avec aménagement
Psychique	Compatible avec aménagement
Traumatisme crânien	Pas ou peu compatible
Mental	Pas ou peu compatible

4. EXEMPLES D'AMENAGEMENT DE POSTE



Illustrations



Titre de l'image

Titre de l'image

Titre de l'image

Titre de l'image